



Avis de la Commission Locale de l'Eau sur le programme d'action des bassins versants de la Lieue de Grève pour l'année 2020

17 février 2020

A Lannion, locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Joël Le Jeune (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur André Coent (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur François Vanghent (Ville de Ploubezre)
Monsieur Patrick L'Héréec (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Virginie Doyen (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Madame Cadiou Conseil Régional de Bretagne
Monsieur Jean-Claude Lisotti (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Yves Le Corre (SIAEP Traou Long)
Monsieur Paul Le Bihan (Ville de Lannion)
Monsieur Guy Pennec (Morlaix Communauté)

Absents représentés :

Monsieur Christian Meheust (Ville de Lannion) ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Lozdowski (représentant de la CLE du SAGE Léon-Trégor) ayant donné pouvoir à monsieur Lamandé

Excusés :

Madame Annie Hamon (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Faivre (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Claude Le Buzulier (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Coic (Syndicat d'adduction d'eau des Traouïero)
Madame Joëlle Huon (Conseil départemental du Finistère)
Monsieur Patrice Kervaoon (CD22)
Madame Véronique Pereira (PNR Armorique)
Monsieur Gérard Kernec (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Paul Prigent (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Erven Léon (CD22)
Monsieur Jean-Yves De Chaisemartin (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Jean-François Le Bras (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Hervé Guélou (Lannion-Trégor Communauté)
Représentant SDAEP 22

11 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 13 sur 27 au total

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Jean-François Jeandet (AAPPMA)

Monsieur Patrice Desclaud (Association Eau et Rivières de Bretagne)

Monsieur Yves Le Bihan (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor)

Madame Edwige Kerboriou (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Pierre Jacob (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Luc Pichon (Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

Monsieur Le Lay (Association Côtes d'Armor Nature Environnement) ayant donné pouvoir à Monsieur Desclaud

Excusés:

Monsieur Michel Le Guen (Association de sauvegarde des Moulins de Bretagne)

Madame Lechenne (Association CLCV, Lannion-Trégor Goëlo)

Monsieur Arnaud Stephan (Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion)

Monsieur Jean Acquere (Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières)

Monsieur Erwan Daniel (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Représentant (Syndicat départemental de la propriété privée rurale)

Représentant (Pays Touristique du Trégor Goëlo)

Représentant (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB))

7 présents lors du vote soit membres 7 sur 15 au total

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pascal Hus (Office français pour la biodiversité OFB)

Monsieur Pierre Prod'homme (Agence de l'Eau Loire-Bretagne AELB)

Monsieur Bruno Lebreton (MISEN des Côtes d'Armor)

Absents représentés :

Monsieur Hoeffler (MISEN29) ayant donné pouvoir à monsieur Hus

Représentant DDTM 22 ayant donné pouvoir à monsieur monsieur Lebreton

Excusés :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Sous-Préfet de Lannion

Représentant DREAL Bretagne

3 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 5 sur 8 au total

Assistaient également à la séance

Monsieur Emmanuel Therin (Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Laetitia Dacquay (CRB)

Madame Gaëlle Labat (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Jocelyn Hiliou (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL, Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Sylvain Lavaur (Direction environnement, aménagement du territoire et économie d'agriculture Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

25 votants / 50 membres

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
sur le programme d'action des bassins versants de la Lieue de Grève pour l'année 2020**

✚ *Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020*

Le plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 a été signé le 25 avril 2018 par l'Etat, la Région Bretagne, le Département, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Lannion-Trégor Communauté et la Chambre d'Agriculture.

Les objectifs du plan de lutte contre les algues vertes 2017-2021 :

Objectif qualité de l'eau :

- Concentration moyenne annuelle en nitrates de 20 mg/l dans les 5 cours d'eau se jetant dans la baie

Objectifs de résultats :

- 80 % SAU engagée (signature charte)
- 80 % de couverture efficace des sols à l'échelle des BV de la Lieue de Grève
- = avec un minima > Atteinte d'un engagement de base :
- 60% pour les systèmes ruminants
- 40% pour les autres systèmes (porc, volaille, cultures)
- 20 exploitations en AB

Démarrées au deuxième semestre 2018, les actions agricoles consistent notamment en :

- la réalisation d'un diagnostic technico-économique dans les exploitations agricoles,
- la signature de la charte d'engagement individuel,
- l'accompagnement individuel ou collectif,
- l'évaluation de l'éligibilité à la boucle vertueuse (si le seuil de couverture est atteint).

Le programme d'action pour l'année 2020 prévoit :

- la finalisation de la signature des chartes d'engagement individuel
- le suivi de la boucle vertueuse
- le suivi de la réalisation des accompagnements individuels et collectifs,
- la mise en place d'un programme d'actions renforcé sur des sous bassins versants prioritaires,
- l'animation des actions foncières
- la valorisation des produits agricoles notamment via l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux répondant à des objectifs environnementaux,
- l'animation du programme Breizh bocage et la réalisation des travaux,
- la construction d'un programme d'actions et l'animation des actions sur les milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides et têtes de BV),
- le suivi de la qualité des eaux
- la communication
- la coordination du plan de lutte contre les algues vertes

Le budget prévisionnel 2020, pour toutes les maîtrises d'ouvrage confondues s'élève à 698 848 € TTC et sous maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté à 345 048€ TTC.

Budget prévisionnel 2020

	Montant (€ TTC)
Animation agricole (MO LTC)	134 820
Coordination agricole	22 500
Animation des groupes techniques	60 600
Approche territoriale (volet agri)	17 820
Acquisition de références	17 700
Chantier collectif	8 100
Boucle vertueuse	8 100
Conseils individuels (MO org conseil agri)	127 800
Diagnostic/ Suivi	37 800
Conseils individuels (MO org conseil agri)	90 000
Travaux Agricoles (MO ETA/CUMA)	226 000
Boucle vertueuse	190 000
Chantiers collectifs	36 000
Actions foncières (MO LTC)	54 100
Valorisation des produits locaux (MO LTC)	24 200
Actions milieux (MO LTC)	119 222
Cours d'eau/Têtes BV	32 428
BB (Animation+travaux) (hors contrat)	86 794
Coordination générale (MO LTC) / OK	67 500
Suivi QE (MO LTC) OK	12 000
Communication (MO LTC)OK	20 000
Total (TTES MO)	698 848
Total (MO LTC)	345 048

1 vote « contre », 0 vote « abstention » et 24 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion approuve le programme d'action pour l'année 2020 sur les bassins versants de la Lieue de Grève.

M. Jean-Claude Lamandé
Président de la CLE
SAGE Baie de Lannion

